



## PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 3 septembre 2015

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Service public de l'équarrissage : changement de la société prestataire, nouvelles procédures, zones géographiques**

Le ramassage de cadavres des animaux trouvés morts en élevage ou sur la voie publique est réalisé à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015 par la société SARVAL SUD-EST.

Les éleveurs et propriétaires d'animaux contactent directement l'équarrisseur. Concernant les animaux trouvés morts sur la voie publique, la demande de ramassage est faite par les services municipaux, départementaux ou autoroutiers selon le cas.

Le délai de ramassage des cadavres est de deux jours francs et commence le lendemain de la date de réception de la demande d'enlèvement à minuit.

#### **Demandes de ramassage : 24H/24 et 7 jours sur 7**

- Le serveur vocal interactif : 08 91 70 01 02
- Le site internet [www.agranet.fr](http://www.agranet.fr), service Ecarinet

Pour toute **demande particulière** il est possible de contacter les sites de collecte chaque jour ouvré entre 10 heures et 12 heures :

- pour la zone **Nord-Ardèche** comprenant les communes de Andance, Annonay, Arcens, Ardoix, Bogy, Borée, Boulieux-les-Annonay, Brossainc, Burzet, Champagne, Chaneac, Charnas, Colombier-le-Cardinal, Coucouron, Cros-de-Géorand, Davézieux, Devesset, Félines, Intres, Issanlas, Labatie-d'Andaure, La-Chapelle-Graillose, Lachapelle-sous-Chanéac, Lalouvesc, Lanarce, La-Rochette, Lavillatte, Le-Lac-d'Issarles, Le-Roux, Le-Béage, Lesperon, Limony, Mars, Mazan-l'Abbaye, Monestier, Montpezat-sous-Bauzon, Peaugres, Peyraud, Quintenas, Rochepaule, Roiffieux, Sagnes-et-Goudoulet, Saint-Agrève, Saint-Alban-d'Ay, Saint-André-en-Vivarais, Saint-Cirgues-en-Montagne, Saint-Clair, Saint-Clément, Saint-Cyr, Saint-Désirat, Sainte-Eulalie, Saint-Etienne-de-Valoux, Saint-Jacques-d'Atticieux, Saint-Jean-Roure, Saint-Jeure-d'Andaure, Saint-Julien-Boutières, Saint-Julien-Vocance, Saint-Marcel-les-Annonay, Saint-Martiel, Saint-Martin-de-Valamas, Saint-Pierre-de-Colombier, Saint-Pierre-sur-Doux, Saint-Romain-d'Ay, Saint-Symphorien-de-Mahun, Satillieu, Savas, Talencieux, Thorrenc, Usclades-et-Rieutard, Vanosc, Vernosc-les-Annonay, Villevocance, Vinzieux, Vocance est coordonné par le centre SARVAL de BLAVOZY (43700), **téléphone : 04 66 31 05 25**

- pour les communes restantes du département, **téléphone : 04 75 51 46 96**

Pour tout renseignement ou précision complémentaire, la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, chargée des services vétérinaires vous répond par téléphone au 04 75 66 53 30

Horaires d'ouverture au public : 8h30 –12h00 et 13h30 – 16h30

## **CONTACTS PRESSE :**

Préfecture de l'Ardèche :  
Cabinet - Service départemental de la communication interministérielle  
Tél. : 04 75 66 50 16 ou 04 75 66 50 09  
Courriel. : [pref-communication@ardeche.gouv.fr](mailto:pref-communication@ardeche.gouv.fr)

